

COMMUNE DE BERRWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERRWILLER - Séance du 12 juillet 2017

Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour la quatrième séance de l'année.

Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 19h37.

Présents : Les Adjointes STOCKER Bernard, ARBOGAST-ZIEBELEN Eve & MUNCH-SCHMIDT Martine.

Les Conseillers : SCHMIDT André, MOSSER Agnès (arrivée à 20h15 lors de l'examen du point n° 5), KOEHL-UBERSCHLAG Martine, JEANNIN Nicolas, ALTMAYER Laurent, HERR-SCHAUMBERG Anne, KRUST Thomas, JUNG Joël.

Excusés : BENSCH-MUNDEL Véronique – Procuration à HERR-SCHAUMBERG Anne
CENTLIVRE André – Procuration à ARBOGAST-ZIEBELEN Eve
SIFFERT-GIRARDEY Laetitia – Procuration à KOEHL-UBERSCHLAG Martine
MOSSER Agnès – Procuration à MUNCH-SCHMIDT Martine jusqu'à son arrivée

Secrétaire de séance : Mme Anne HERR-SCHAUMBERG, conseillère municipale assistée de M. Gilles STEGER, secrétaire général.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2017
2. Travaux communaux depuis le 8 juin 2017 – en cours – en vue
3. Bail à loyer logement communal 27 rue d'Or
4. Rapport 2016 sur le service public de l'eau
5. Organisation des rythmes scolaires pour l'école primaire des Trois Collines
6. Travaux de réhabilitation de l'école primaire : Passation d'un avenant technique et administratif pour le lot n° 3 – Menuiserie extérieure PVC
7. Adhésion de la ville de Héringue au syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
8. Acquisition de buts de basket-ball latéraux rétractable et relevable pour la salle de sports
9. Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet
10. Divers

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2017 :

Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal. Un bref rappel des points a été fait par le secrétaire général. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité et signé.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Travaux communaux depuis le 8 juin 2017 – en cours – en vue :

Rapporteur : M. l'Adjoint Bernard STOCKER.

EAU :

Entretien courant, surveillance du réseau, du réservoir et de la station de pompage.

Entretien du système de chloration, changement du kit d'injection.

Le ballon anti-bélier a rendu l'âme ; les devis nécessaires à son remplacement ont été sollicités.

Réparation de la ligne Orange (ligne spécialisée entre la station de pompage et le réservoir défectueuse), d'où, nos problèmes de communication, d'informations erronées et de pompages par horloge.

Le rapport final de l'inspection de l'ARS est en mairie. Ci-dessous, sa conclusion :

« *L'inspection des ouvrages d'eau potable et des périmètres de protection réalisée le 27 avril 2017 met notamment en évidence un investissement fort de la collectivité pour la préservation de la qualité*

de l'eau du forage (politique d'acquisition foncière en périmètre de protection, modification des pratiques d'entretien du stade...), une volonté d'amélioration régulière des ouvrages et une bonne connaissance du fonctionnement du réseau.

Néanmoins, certains aménagements ou travaux sont à réaliser, notamment sur la mise en place d'une alimentation en eau complémentaire/de secours, le suivi des installations (fichier sanitaire...) et l'amélioration de l'état du réservoir afin de sécuriser la gestion globale du service d'alimentation en eau potable et répondre aux dispositions réglementaires en vigueur. »

Visite des installations par le bureau d'études ESPELIA mandaté par m2A, le 06 juillet 2017.

Fauchage du périmètre de protection rapproché (agriculteur) puis fauchage plus « propre » par les agents communaux.

ASSAINISSEMENT :

Entretien courant de la STEP. Passage journalier.

Travaux de tonte et fauchage des surfaces entre les bassins et la partie ouest.

VOIRIE :

Entretien régulier. Fermeture des nids de poules.

Fauchage broyage rue de la Mine (la société France Rabotage s'occupera des broussailles le long de sa limite avec la rue).

Fauchage-broyage des espaces vierges de constructions (ex : rue Linngasse, côté droit).

ECLAIRAGE PUBLIC :

Les horloges des deux postes Buhne et Pilgerstrang sont changées. En principe, les circuits ne devraient plus s'allumer avant l'heure et s'éteindre au lever du jour.

Mise en place de nouveaux câbles pour l'alimentation des lanternes du bâtiment Ecole.

Les 3 luminaires « leds » disposés aux 3 angles du bâtiment école sont commandés. Le 4^e angle n'en a pas besoin, il y a un luminaire côté Schmidt Lucien.

BATIMENTS :

Ecole :

Entretien courant et petites réparations diverses.

Crépissage, alimentation du phare donnant sur la cour. Les deux chambres du grenier sont presque terminées. Reste à poncer et peindre.

Travaux du marché en cours. Le démontage de l'échafaudage est fait en grande partie, il reste l'entourage de la cage d'escalier côté cour qui devrait être déposé d'ici jeudi 13/7.

Eglise :

Réparation de l'Angélus (chaîne d'entraînement déformée).

Dorfhisla :

Entretien extérieur, ratissage du gravier...

Salle de sport :

Nettoyage et entretien les lundis et vendredis en période estivale.

CHAUFFERIE :

En cours: révisions d'été, contrôle de la chaudière bois KWB, chaudière gaz Vaillant, passage du ramoneur, vérification du réseau primaire...

STADE :

Préparation et rangement à l'occasion des festivités du Humpafacht.

Rangement et nettoyage dans la rue et ses environs.

ESPACES VERTS :

Arrosage tous les deux jours, tonte de tous les espaces verts, entretien normal. Petit découragement ce début de semaine quand on constate que des fleurs des jardinières de la mairie sont arrachées.

Malveillance, vandalisme ou déprédation d'animaux (martres) ?

CIMETIERE :

Entretien des allées, trottoirs extérieurs, taille, tonte...

LAVOIR :

Nettoyage complet avant le Humpafacht.

JOBS D'ETE :

Depuis le 10 juillet pour 1 mois, 2 jeunes pendant les 15 jours en cours et 3 jeunes pour les 2 autres semaines.

DIVERS :

Distribution de divers courriers, ramassage de déchets divers, vidage des poubelles.

Ratissage au Rollerpark et au bunker du Niederwald.

Point n° 3 de l'ordre du jour :**Bail à loyer logement communal 27 rue d'Or :**

M. le Maire indique que le logement communal situé à BERRWILLER, 27 rue d'Or occupé par M. Jérémy HAUPTMANN depuis le 1^{er} juillet 2016 va être libéré par ce dernier le 31 août 2017.

Sur avis de la commission administrative, il est proposé de louer ce logement, à compter du 1^{er} septembre 2017 à M. Thibault GRANDIDIER, sapeur-pompier volontaire au CPI de Berrwiller et salarié de la CUMA de Bertschwiller qui a fait acte de candidature pour la location de ce logement.

M. Thibault GRANDIDIER, en accord avec l'actuel locataire, a déjà visité le logement et confirmé son intérêt.

Sur avis de la commission administrative, il est proposé de fixer le montant du loyer mensuel hors charges à 553,- € et de conclure un bail à loyer sur une durée minimum de 3 années avec M. Thibault GRANDIDIER.

Ce bail sera, bien sûr, régi par les dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide de louer par bail à loyer, le logement communal situé à BERRWILLER, 27 rue d'Or, à compter du 1^{er} septembre 2017 à M. Thibault GRANDIDIER,**
- ⇒ **Fixe le montant mensuel hors charges du loyer à 553,- €,**
- ⇒ **Décide que le montant du loyer sera réajusté tous les ans, à la date anniversaire du bail, en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers,**
- ⇒ **Autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir.**

Point n° 4 de l'ordre du jour :**Rapport 2016 sur le service public de l'eau :**

En application des articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'une commune ou le Président d'un groupement intercommunal assurant la gestion du service de distribution de l'eau ou de l'assainissement est tenu de publier un rapport annuel assurant la transparence, au bénéfice des usagers, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La Commune de BERRWILLER exploite en régie directe le service public de l'eau.

En ce qui concerne le service de l'assainissement, celui-ci relève de la compétence du SIVOM de la Région Mulhousienne dont la commune est adhérente.

Un exemplaire du rapport public du service EAU –Exercice 2016 - qui précise les conditions de financement, de facturation, de fonctionnement et d'évolution des services d'alimentation en eau potable a été porté à la connaissance des conseillers municipaux avec la convocation à la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le rapport 2016 sur le service public de l'Eau,**
- **Charge M. le Maire de diffuser ledit rapport à qui de droit, étant précisé que le document complet est consultable en mairie.**

Point n° 5 de l'ordre du jour :**Organisation des rythmes scolaires pour l'école primaire des Trois Collines :**

Au cours de la campagne présidentielle, le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires.

L'approche proposée offre des possibilités nouvelles aux acteurs locaux :

Là où les communautés éducatives et les communes sont satisfaites de l'organisation actuelle, elles peuvent continuer à fonctionner selon les mêmes modalités.

Là où émerge un consensus local entre conseils d'école, municipalité et inspecteur d'académie en faveur d'une autre organisation, une dérogation aux cadres existants sera possible. Ces évolutions pourront intervenir à la rentrée 2018 et là où les acteurs sont prêts, des expérimentations pourront avoir lieu dès la rentrée 2017.

Après un sondage réalisé auprès des familles parents d'élèves et après consultation des différents membres du conseil d'école, le conseil d'école réuni le 26 juin 2017, a demandé un changement de l'organisation de la semaine scolaire, se déclinant en une demande de dérogation pour un retour à la semaine scolaire sur 4 jours dès la rentrée 2017.

Les horaires proposés seraient : classe de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable quant au retour à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire pour l'école primaire des Trois Collines de Berrwiller, étant précisé que cette décision a été prise en accord avec les instances de m2A.**

Point n° 6 de l'ordre du jour :

Travaux de réhabilitation de l'école primaire : passation d'un avenant technique et administratif pour le lot n° 3 – Menuiserie extérieure PVC

Les travaux de réhabilitation de l'école primaire sont sur le point de s'achever. Dans le cadre de ces travaux, un avenant technique et administratif comprenant des plus-values et moins-values doit être conclu avec l'une des entreprises œuvrant sur le chantier.

Cet avenant concerne le lot n° 03 (Menuiserie extérieure PVC) attribué pour un montant de 74 208.80 € HT, options comprises à la société ALSA PVC PRO de Bantzenheim et où il a été convenu avec le maître d'œuvre et l'entreprise titulaire du marché, de ne pas réaliser certaines prestations prévues et d'optimiser d'autres prestations.

Il est ainsi proposé d'adapter et de modifier le marché comme suit :

A) Suppression en totalité des stores intérieures, position 3.3. (- 7 374,00 € HT) ;

B) Non remplacement des 5 châssis dans l'espace sieste pour une conservation de l'occultation totale par les volets roulants existants (-3 266,15 € HT) ;

C) Optimisation prestations (+ 10 640,15 € HT) :

- Suppression de l'option BSO dans espace sieste pour 3 châssis ;
- Optimisation des surfaces d'auvent sur les façades NORD et SUD ;
- Remplacement des vitrages simples par des vitrages dits "LISTRAL" (laissant passer la lumière mais pas la vue) dans les locaux sanitaires du sous-sol et les 2 WC au 1^{er} étage (sur façade NORD et SUD)
- Passage de 21 BSO initialement prévus à 28 BSO (sur l'ensemble des façades EST, SUD et OUEST, sauf pour les 2 châssis façade OUEST au droit de l'espace sieste (conservation des volets roulants existants) ;
- Suppression de la prestation de verrouillage du BSO en partie inférieure ;
- Passage des 28 BSO en motorisation et commandes électriques compris fourniture seule des interrupteurs (alimentation à charge de la commune) ;

L'ensemble de ces modifications et adaptations (plus et moins-values) ont été réalisées en restant dans l'enveloppe du montant initial du marché, à savoir 74 208, 08 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation de ces adaptations et modifications,**
- **Approuve la passation de l'avenant technique et administratif y afférent,**
- **Charge M. le Maire de l'établir et de le signer.**

Point n° 7 de l'ordre du jour :

Adhésion de la ville de Héisingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin:

Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Héisingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la ville de Saint-Louis ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la ville de Héisingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la ville de Héisingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les villes de Saint-Louis et de Héisingue) à une date identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

M. le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la ville de Héisingue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable à l'adhésion de la ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la ville de Saint-Louis au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin,**
- **Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.**

Point n° 8 de l'ordre du jour :

Acquisition de buts de basket-ball latéraux rétractables et relevables pour la salle de sports :

Sur demande du BCBS, plusieurs fabricants d'équipements de sports et de loisirs ont été contactés en vue de l'installation de buts de basket-ball latéraux rétractables et relevables dans la salle de sports. L'offre la mieux-disante a été formulée par la société SATD de 67 130 RUSS pour un montant de 11 574,80 € HT, soit 13 889,76 € TTC.

Une subvention d'un montant de 5 000,- € peut être octroyée par le Conseil Départemental du Haut-Rhin, par l'intermédiaire du dispositif du Fonds Cantonal d'Investissement dont disposent les conseillers départementaux Mme Marie-France VALLAT et M. Pierre VOGT.

Par ailleurs le BCBS versera également une contribution d'un montant de 4 000,- €

Ainsi le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

<i>Dépenses</i> : Acquisition des buts de basket-ball latéraux :	11 574,80 € HT
<i>Recettes</i> : Aide du Conseil Départemental du Haut-Rhin (Fonds Cantonal d'Investissement)	5 000,00 €
Participation du club de basket – BCBS	<u>4 000,00 €</u>
Montant à charge de la collectivité :	2 574,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve l'acquisition de buts de basket-ball latéraux rétractables et relevables pour la salle de sports pour un montant de 11 574,80 € HT,**
- **Charge M. le Maire de faire toutes les démarches utiles en vue d'obtenir des aides financières pour cette acquisition..**

Point n° 9 de l'ordre du jour :

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet:

L'adjoint technique territorial assurant les tâches d'entretien et de nettoyage de l'école élémentaire, de la mairie, du local associatif intergénérationnel dit « Dorfhisla » et de la salle de sports, a sollicité une légère augmentation de la durée de son temps de travail pour faire face aux tâches lui incombant..

Une demande d'avis préalable a été adressée au Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin concernant cette modification de durée de travail et l'agent concerné a donné son accord quant à la modification de la durée de son temps de travail.

Le Comité Technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable en date du 28 juin 2017 enregistré sous le n° M2017.13.

M. le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'adjoint technique territorial chargé de l'entretien et du nettoyage de l'école élémentaire, de la mairie et du Dorfhisla occupant un emploi à temps non complet, de 121,53 h par mois (80,13 %) à 125,95 h par mois (83,04 %) à compter du 1^{er} septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

- **Adopte la proposition de M. le Maire,**
- **Décide de modifier ainsi le tableau des emplois.**

Point n° 10 de l'ordre du jour :

Communications et Divers :

A) Autorisations d'urbanisme déposées :

DP n°068 032 17 B 0009 déposée le 30/05/2017
MELLINGER Jean-Pierre – 4 rue Victor Baur
Couverture terrasse existante et surélévation chien-assis

DP n°068 032 17 B 0010 déposée le 31/05/2017
SKRABER Alain – 13 rue de Cernay
Extension de la maison

DP n°068 032 17 B 0011 déposée le 31/05/2017
KORNMAN Nicolas – 15 rue des Merles
Piscine

DP n°068 032 17 B 0012 déposée le 06/06/2017
LERCH Amaury – 62 rue d'Or
Abri de jardin

DP n°068 032 17 B 0013 déposée le 06/06/2017
MARTIN Denis – 9 rue Pilgerstrang
Piscine

B) Déclarations d'Intention d'Aliéner – Droit de Prémption Urbain :

Décisions de non-prémption prises par M. le Maire :

- Rue de Staffelfelden (Lieudit Buhne) 68500 BERRWILLER, décision du 07/06/2017
Terrain non bâti
Vendeurs : FELDER Marcel
Acquéreurs : Société Le Carré Est de Lutterbach
- Rue de Staffelfelden (Lieudit Buhne) 68500 BERRWILLER, décision du 07/06/2017
Terrain non bâti
Vendeurs : THOMANN Michel et Marianne
Acquéreurs : Société Le Carré Est de Lutterbach
- Rue de Staffelfelden (Lieudit Buhne) 68500 BERRWILLER, décision du 07/06/2017
Terrain non bâti
Vendeurs : KOENIG Hubert
Acquéreurs : Société Le Carré Est de Lutterbach
- Rue de Staffelfelden (Lieudit Buhne) 68500 BERRWILLER, décision du 07/06/2017
Terrain non bâti
Vendeurs : MARTIN Jean-Marie et Christel
Acquéreurs : Société Le Carré Est de Lutterbach

- Rue de Staffelfelden (Lieudit Buhne) 68500 BERRWILLER, décision du 07/06/2017
Terrain non bâti
Vendeurs : KOENIG Serge et KOENIG Alain
Acquéreurs : Société Le Carré Est de Lutterbach
- Rue de Staffelfelden (Lieudit Buhne) 68500 BERRWILLER, décision du 07/06/2017
Terrain non bâti
Vendeurs : VIVIALYS AMENAGEMENT
Acquéreurs : Société Le Carré Est de Lutterbach

C) Prochaines réunions et manifestations :

Jeudi 13/7 : Retraite aux Flambeaux

Samedi 29/7 à 8h30 : jury des maisons fleuries à Berrwiller.

D) Vente de l'horticulture ZIMMERLE :

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN et M. le Maire informent les conseillers sur les dernières évolutions relatives à la cession de l'horticulture ZIMMERLE et de toutes les démarches entreprises pour soutenir les actuels propriétaires.

E) Du Bonheur pour Mathieu – Famille L'HOMME :

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN indique que la collecte via le site Leetchi.com se poursuit. Une association a été créée le 11 juillet passé afin de pouvoir gérer les différents dons en toute transparence.

F) Ouverture de l'atelier de Mme BITZ Valérie :

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN indique que Mme Valérie BITZ-MULLER a ouvert son atelier au 110 rue Principale. Elle y propose des activités de peinture, sculpture, arts graphiques divers ainsi que des stages de formation humaine PRH (Personnalité et Relations Humaines).

G) SAJ et Animations d'été :

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN précise que le SAJ fonctionne relativement bien avec 25 jeunes Berrwillerois qui prennent part aux activités proposées le mardi soir. La nuit en camp a été organisée le 11 juillet et s'est bien déroulée. Des animations seront proposées jusqu'au 4 août. Pour les animations d'été, cinq stages sont proposés et les jeunes Berrwillerois sont très présents.

H) Compteurs Linky :

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN précise que plusieurs habitants lui ont fait part de leurs inquiétudes quant au futur déploiement du compteur Linky.

Il est décidé de reparler de ce point lors d'une prochaine réunion en présence de Mme Véronique BENSCH-MUNDEL et d'inviter, le cas échéant, les services d'Enedis à une réunion d'information et d'échange.

I) Ligne haute-tension rue Buhne :

M. André SCHMIDT s'interroge sur l'enfouissement de la ligne HTA dans le cadre du futur lotissement Buhne. Il estime qu'il conviendrait de prévoir l'enfouissement total.

M. l'Adjoint Bernard STOCKER indique que les discussions sont en cours.

J) Camp en forêt de l'Oberwarld :

Sur interpellation de M. André SCHMIDT, M. le Maire indique qu'il prendra les mesures nécessaires en vue de son démontage.

K) Travaux de réhabilitation de l'école et du club house et des vestiaires de l'ASBH :

M. le Maire indique que les travaux de réhabilitation de l'école se terminent. Au titre des cofinancements, l'Etat a confirmé son aide au titre de la DETR 2017 ; cela permettra de boucler le plan de financement plus sereinement.

Concernant le club house et les vestiaires, la DETR de l'Etat est actée ainsi que l'aide de la Région.

Nous restons dans l'attente de l'aide au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2017.

Le chiffrage du coût de l'opération sera affiné dès que le maître d'œuvre aura été désigné ; la consultation nécessaire a été lancée.

L) Gens du Voyage :

M. le Maire précise que l'accueil des gens du voyage, dans le cadre des grands passages, se passe relativement bien grâce à l'implication de l'ensemble des services de l'Agglomération et de l'Etat.

Pour l'aire de Berrwiller, il convient d'optimiser la gestion des déchets qui pose néanmoins problème.

M) Passation de commandement à la tête du CPI :

M. le Maire précise que la passation de commandement à la tête du CPI entre le Capitaine Pierre SCHMIDT et l'Adjudant Jérôme BURGER se déroulera le dimanche 17 septembre prochain à 10h30, avec une messe à 9h30 en l'église Sainte Brigide.

La cérémonie se prépare avec les services du SDIS et les invitations seront envoyées rapidement.

N) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Une réunion avec les instances de m2A se tiendra en mairie de Berrwiller le mercredi 19 septembre à 8h.

O) Assises Territoriales de m2A :

m2A organisera ses 1ères Assises Territoriales les 1^{er} et 2 septembre prochains.

Il s'agira d'un temps de rendez-vous, de rencontre entre élus et partenaires.

Le vendredi 1^{er} septembre à partir de 17h30, sur le carreau Rodolphe, se tiendra une rencontre de tous les conseillers municipaux des communes de m2A avec les partenaires institutionnels ; il s'agira d'un moment d'échange dans la simplicité et convivialité.

Puis le samedi 2 septembre, se tiendra une journée « Portes Ouvertes » de présentation des services et équipements de l'agglomération destinée au grand public, aux habitants. 24 sites gérés par m2A seront ouverts à la curiosité du public ; élus, techniciens et partenaires présenteront ainsi les équipements communautaires, les projets en cours, les actions du quotidien.

Il est décidé, à l'occasion de cette journée, d'organiser la traditionnelle sortie du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 21h45.